juristudiant
forum des étudiants en droit

Utilisation d'un patronyme célébre

Par **nicotessier**, le **03/09/2017** à **18:27**

Bonjour à tous,

une question me turlupine depuis 2 semaines.
récemment un ami m'a demandé conseil pour sa future société.

peut-il utiliser des patronymes célèbres t'elle que "Victor Hugo" ou " Louis 14 " à des fins commerciale comme nom pour ses produits ?

la jurisprudence 16 mai 2011 "Gustave eiffel" ainsi que les articles L121 et L.711-4 du CPI me fais penser qu'il ne peut.

qu'en pensez-vous ?
Merci d'avance

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés